

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012 - 2013

## MISSION

Trajet est un organisme communautaire qui voit au développement et à l'application de pratiques alternatives dans le domaine de la justice à Montréal. De plus, nos interventions favorisent la prise en charge des situations conflictuelles par la communauté.

## MANDAT

Trajet a pour mandat de mettre en œuvre certaines sanctions extrajudiciaires et peines spécifiques, découlant de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, en favorisant l'implication de l'adolescent, de la victime, des parents, des organismes et de la communauté. Il en est de même pour les ententes de travaux compensatoires dans le cadre du Code de procédure pénale.



## MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2012-2013 a été particulière pour Trajet. Malgré de nombreux mouvements au niveau des ressources humaines, un boulot impressionnant a été accompli par les trois sphères de travail (médiation, LSJPA et le comité de coordination). À cet effet, je tiens à partager une pensée envers ceux qui ont dû s'absenter, mais aussi envers ceux qui sont demeurés en poste. En effet, les professionnels de Trajet sont notre principale ressource voire notre plus grande force de continuité. Il faut le souligner!

Savoir se renouveler est aussi une valeur sûre! Trajet a intégré à son équipe trois nouvelles intervenantes, influençant ainsi la dynamique d'équipe par leur curiosité, leur ouverture à l'apprentissage et leur positivisme.

Chaque sphère de travail a contribué à sa façon au rayonnement de Trajet, que ce soit auprès de ses partenaires actuels ou en développant de nouvelles collaborations. Le nombre de comités de travail externes témoigne de cette énergie déployée au réseautage et à la visibilité.

Reconnaissant de l'autonomie et du caractère communautaire de chacun de ses membres, l'Association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ) est un des lieux où Trajet s'est impliqué grandement cette année et le présent rapport le démontre bien. Sur ce, je vous souhaite bonne lecture et je suis confiant que vous serez, vous aussi, à même de constater la quantité et la qualité du travail réalisé cette année par l'équipe de Trajet.

**Marco Harvey**  
Président

## TRAJET

3566, rue Bélanger

Montréal (Québec) H1X 1A7

Tél : 514 521-2000 Fax : 514 521-1166

Courriel : [info@trajetoja.org](mailto:info@trajetoja.org) - [www.trajetoja.org](http://www.trajetoja.org)

## BILAN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration est formé de neuf personnes dont sept proviennent de la communauté. L'an dernier, nous avons intégré deux nouveaux membres et un équilibre s'est rapidement établi permettant à chacun de contribuer grâce à son expérience.

Le conseil s'est réuni à huit reprises cette année. Les questions budgétaires ainsi que celles liées aux ressources humaines se sont inscrites en points statutaires à chacune des rencontres. Cependant, la question des ressources humaines a nécessité un suivi encore plus rigoureux cette année en raison du mouvement exceptionnel qu'a connu l'équipe de travail.

L'élaboration d'une politique de vérification des antécédents judiciaires a également vu le jour et sera appliquée au cours de la prochaine année. La phase deux du régime de retraite pour les employés a elle aussi marqué les ordres du jour des réunions. L'exercice consistait à trouver la meilleure façon de compenser les travailleurs pour leur ancienneté tout en maintenant le cap sur notre budget.

Ce bilan annuel nous donne l'occasion de remercier publiquement chacun de nos administrateurs bénévoles, de leur réitérer toute notre appréciation à l'égard de leur dévouement, leur engagement et leur volonté à contribuer à l'avancement de Trajet. Vous vous démarquez par votre ambition à maintenir un juste équilibre entre les demandes des employés, les exigences corporatives et celles imputables aux gestionnaires que vous êtes.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

**Marco Harvey**

*Président*

Enseignant et criminologue

Collège de Maisonneuve

**Stéphanie Trudeau**

(jusqu'en juin 2012)

*Vice-présidente*

Intervenante

CAVAC Montréal

**Catherine Armand**

*Vice-présidente*

Avocate

Commission d'accès à  
l'information du Québec

**Claude Catherine Lemoine**

*Administratrice*

Avocate

Services juridiques  
communautaires de  
Pointe-St-Charles et  
Petite-Bourgogne

**Sara Bilodeau**

*Trésorière*

Directrice des opérations

Java-U traiteur

**Alex Roy-Maurice**

*Administrateur*

Consultant

GuideHabitation.ca

**Mélanie Cloutier**

*Administratrice*

Gérante

Armée du Salut de Brossard

**Martine Lafrance**

*Administratrice*

CRHA et Gestionnaire  
Fiducies Marguerite Landry

#### REPRÉSENTANTES DES EMPLOYÉS

**Diane Turcotte**

*Secrétaire*

Comité de coordination

**Véronique Poulin**

*Administratrice*

Comité de coordination

## MERCI À TOUS NOS COLLABORATEURS ET PARTENAIRES

Le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec  
et l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

- Le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
- Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
- Le Service de police de la Ville de Montréal
- Les magistrats de la Chambre de la Jeunesse
- Les procureurs du Bureau des affaires de la jeunesse de Montréal
- Les avocats du bureau d'Aide juridique - Droit de la jeunesse de Montréal
- Le percepteur des amendes de la Ville de Montréal
- Les nombreuses personnes victimes pour leur confiance lors des consultations et du processus de médiation
- Les bénévoles impliqués dans nos mesures DHS
- Les bénévoles impliqués dans les projets de médiation citoyenne
- Les membres actifs qui contribuent à leur façon à concrétiser la mission que nous nous sommes donnée

## NOS PRÉCIEUX ORGANISMES D'ACCUEIL

Les mesures de travaux bénévoles et de travaux compensatoires n'existent pas par elles-mêmes, elles sont entièrement dépendantes de la collaboration d'un autre joueur, soit l'organisme d'accueil. Notre mission et notre mandat se concrétisent grâce à l'implication de QUATRE CENT TRENTE (430) organismes à but non lucratif qui, fidèlement, semaine après semaine, acceptent d'ouvrir leurs portes aux adolescents que nous leur référons.

L'intervenant de Trajet contacte le superviseur afin de lui proposer les services de l'adolescent. Ce superviseur accueille généreusement ce jeune et avec patience, bienveillance et sans préjugé, il le guide vers la tâche à accomplir et il lui permet de réparer les torts causés par son geste. La notion de réparation que l'intervenant tente d'inculquer à l'adolescent lors de sa rencontre préparatoire aux travaux bénévoles prend alors tout son sens.



Au nom de toute l'équipe de Trajet, de son conseil d'administration et surtout des 1016 adolescents référés en travaux bénévoles cette année, nous tenons à vous souligner toute notre gratitude et notre reconnaissance.

*Lors de la semaine de l'action bénévole, Trajet en a profité pour remercier en personne plusieurs de nos organismes.*

*Ici, Hélène et Joanne en compagnie de Dina Quispe de l'Association des parents de Côte-des-Neiges.*

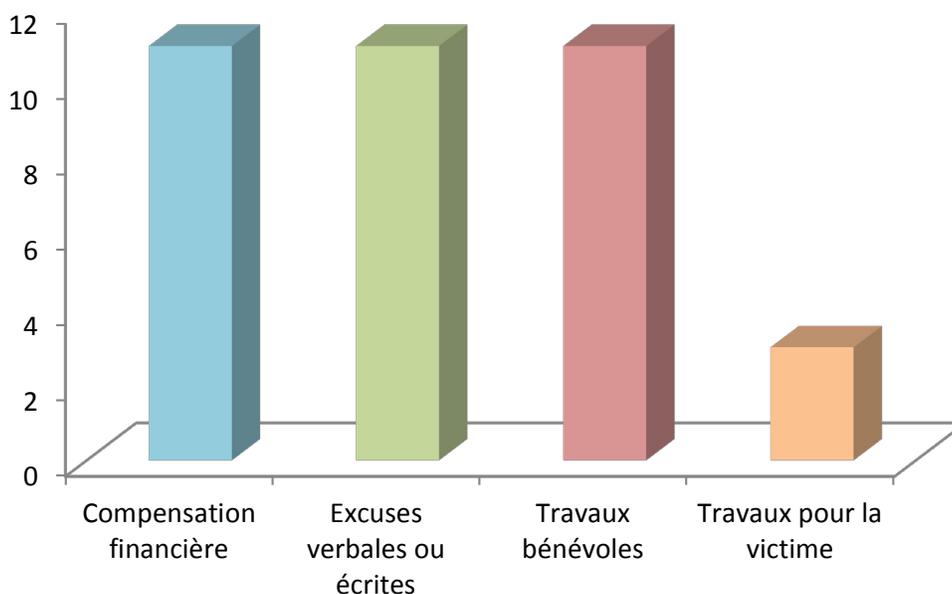
## LES MESURES DE RÉPARATION ENVERS LES VICTIMES

Ce type de réparation peut prendre deux formes. Lorsqu'il est question d'un processus de médiation, cela signifie que des échanges ont eu lieu entre l'adolescent et la personne victime. Ces échanges, directs ou indirects, sont faits par l'entremise d'un médiateur de Trajet. Du côté de la réparation sans médiation, il s'agit des dossiers où la personne victime bénéficie d'un geste de réparation de la part du jeune. Évidemment, ces ententes correspondent au souhait que nous avons préalablement recueilli auprès de la victime lors de notre échange téléphonique.

Cette année, les dossiers de réparation envers les victimes représentent 11% des sanctions extrajudiciaires qui ont été référées à Trajet, soit 4% de moins que l'an dernier. Actuellement, c'est dans le cadre des sanctions extrajudiciaires que ces sanctions se réalisent principalement.

Il arrive fréquemment, à la suite d'un processus de médiation, qu'un accord survienne entre l'adolescent et la personne victime. Le graphique suivant présente la répartition des dossiers traités selon le type d'accord entre les parties. Bien que les accords de médiation permettent une grande latitude quant à leur contenu, elles ont été regroupées sous quatre catégories. Notons qu'une entente peut comporter plus d'un type de réparation. Cette année, les ententes de travaux bénévoles dans la communauté, de compensation financière envers la victime et d'excuses verbales ou écrites arrivent toutes à égalité avec un total de 11 mesures chacune. En dernier lieu, nous retrouvons les mesures de travaux pour la personne victime où 3 ententes de ce genre ont eu lieu cette année. Le taux de succès de ce type de dossiers demeure élevé année après année. Il s'élève cette année à 89% alors que le taux général se situe à 73%.

### Répartition des accords de médiation selon leur nature



## LES MESURES DE RÉPARATION ENVERS LA COLLECTIVITÉ

Ces mesures visent à mettre à contribution les capacités des adolescents afin de réparer symboliquement dans la collectivité les torts causés par la commission du délit. De manière générale, ces mesures prennent la forme de service non rémunéré au profit d'un organisme de la communauté ou d'un versement monétaire par l'adolescent à un organisme à but non lucratif.

## LES MESURES DE GROUPE DANS LA COMMUNAUTÉ

Ces mesures, baptisées corvées de groupe, offrent à des adolescents l'opportunité de réparer leur geste en s'impliquant dans des événements d'envergure se déroulant à divers moments de l'année. Les adolescents ont ainsi la possibilité de s'impliquer à titre de bénévoles dans ces événements, tant culturels, sportifs que caritatifs.

Nous remercions nos partenaires : La fête des neiges de Montréal, le Marathon de Montréal, AlterGo (Défi sportif des athlètes handicapés), la Fondation Farha (Au cœur de la mode et Ça marche), le Camp Olier (mesure plein air), Vélo Québec (La Féria du vélo de Montréal), ainsi que le Festival Under Pressure, qui ont accueilli 59 adolescents.

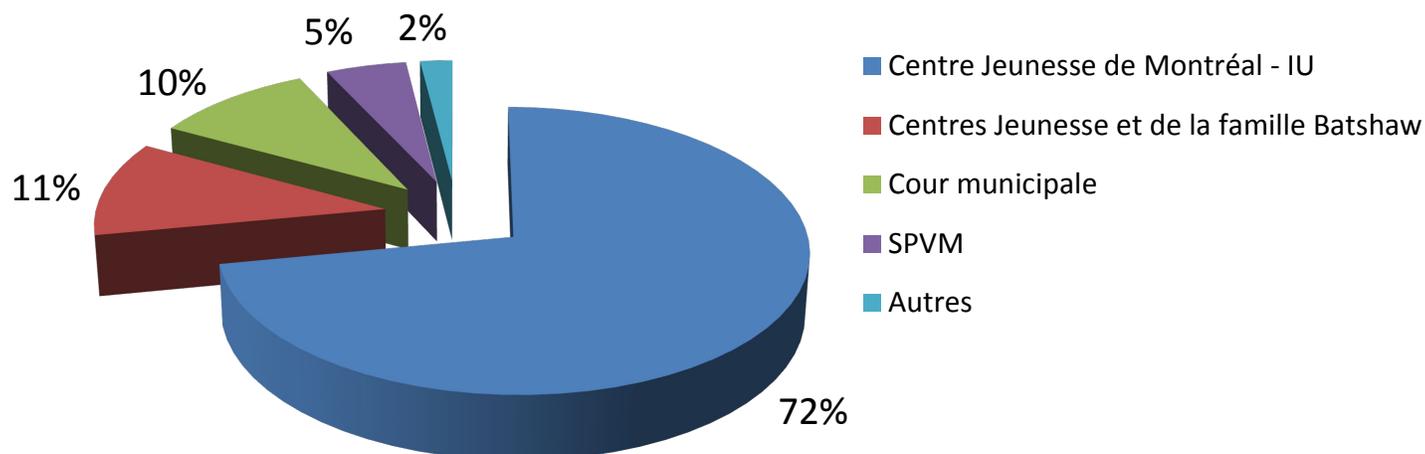
De plus petites corvées effectuées au sein d'organismes d'accueil ont également été réalisées cette année. Un total de 42 adolescents ont participé à ces mesures qui se sont déroulées à l'Église Saint-Nom de Jésus de la Paroisse St-Marcel, au Parc-Nature Pointe-aux-Prairies, à la Chapelle de la réparation, au Patro le Prévost, au Centre culturel et sportif de l'est/Cap St-Barnabé, à Bouffe-Action de Rosemont, au CRAC et au GEMO.



## ATELIERS DE TRAVAIL À TRAJET

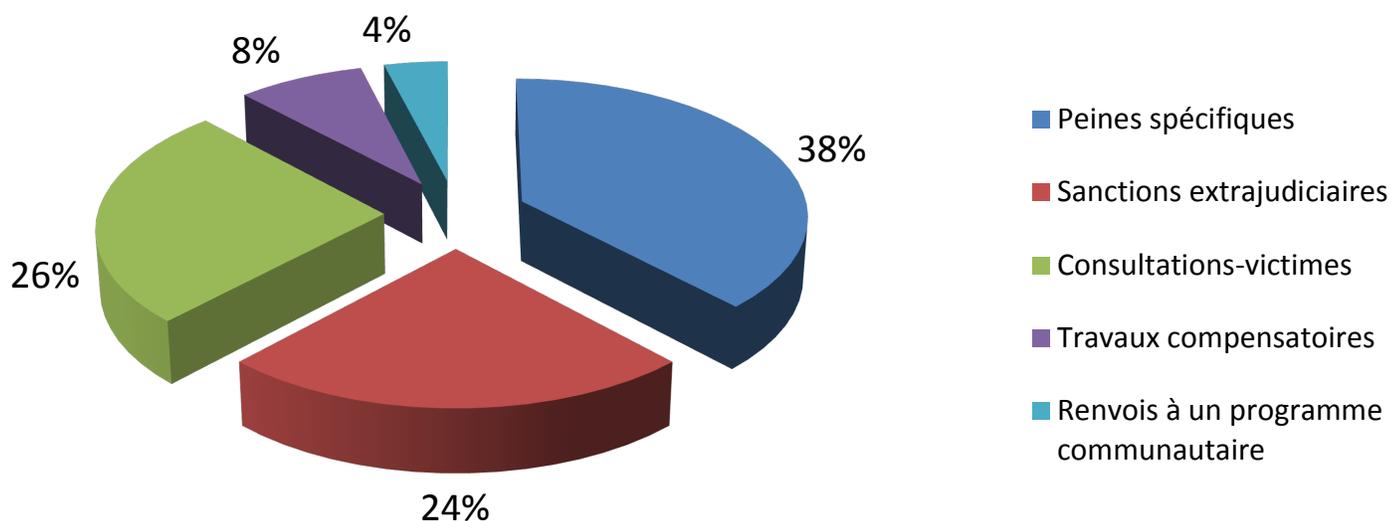
En collaboration avec deux organismes de la communauté, soit La Maison des Enfants et l'Association Échecs et Maths, Trajet a pris l'initiative de développer des ateliers de travaux bénévoles. Confrontés à certaines situations particulières dans l'organisation de telles mesures, l'idée est venue de cibler des tâches à réaliser dans les locaux de Trajet au profit de ressources. Cette année, quatre adolescents ont participé à ces projets.

## PROVENANCE DES DOSSIERS RÉFÉRÉS



Le Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire (CJM-IU) demeure l’organisme qui confie à Trajet la majorité de ses dossiers. En comparaison avec l’année dernière, les pourcentages demeurent très stables. La part des dossiers provenant du CJM-IU a augmenté de 2%, alors que celle provenant des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw a diminué de 1%. Les références provenant de la Cour municipale ont augmenté de 1%, tandis que du côté des dossiers en provenance des corps policiers, il y a eu une baisse de 2%. En ce qui concerne les dossiers provenant des autres Centres Jeunesse, le taux est demeuré le même que l’an dernier. Ce graphique ne tient pas compte des 436 demandes de consultations victimes référées par les Centres Jeunesse.

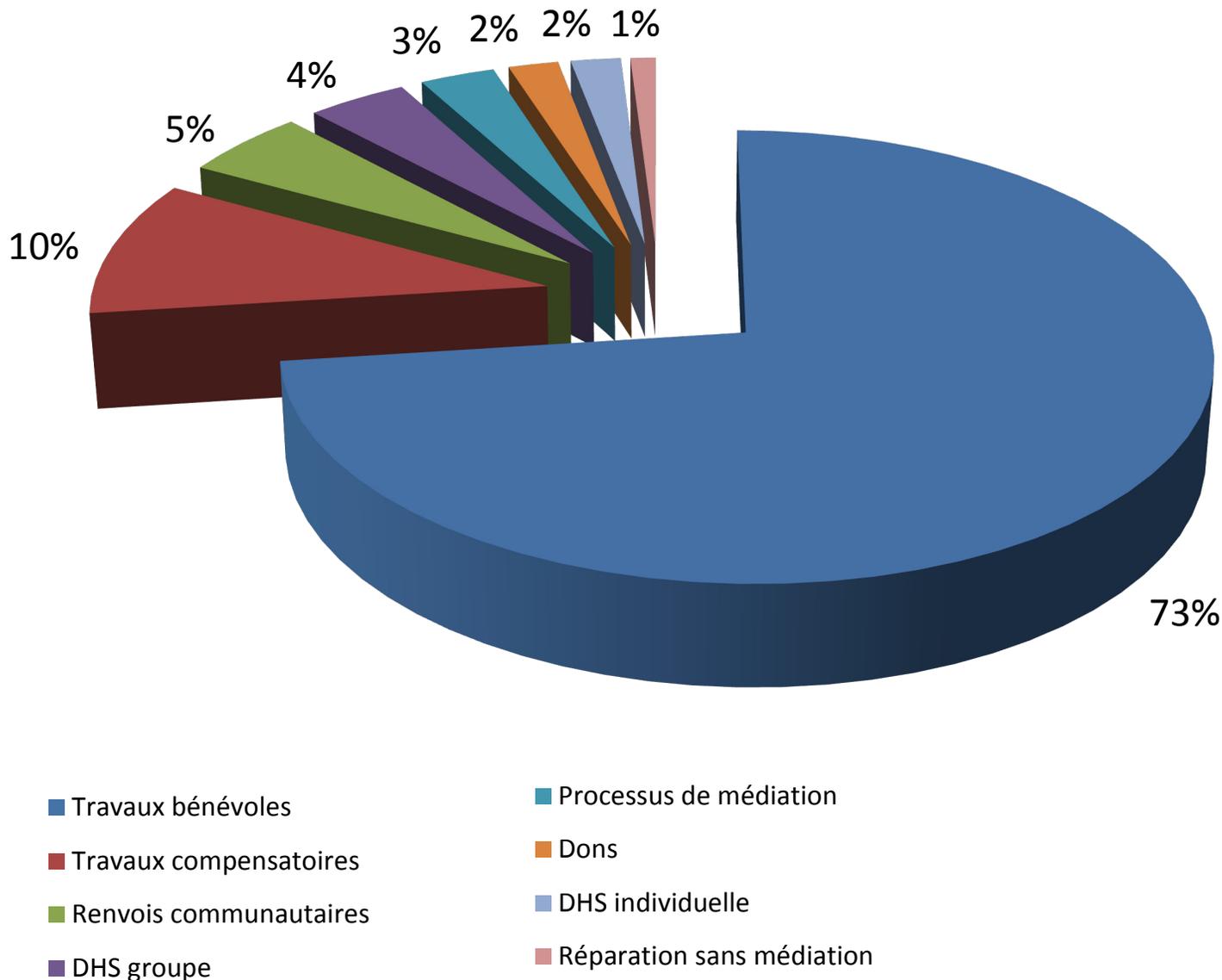
## PORTRAIT GÉNÉRAL DES DOSSIERS REÇUS



Malgré une baisse des références, la répartition des dossiers offre un graphique relativement semblable à celui de l’an dernier. La proportion de sanctions extrajudiciaires a diminué de 3% au profit des peines spécifiques. En ce qui concerne les demandes de consultations victimes, elles affichent un pourcentage identique à celui de l’an dernier. Les dossiers de travaux compensatoires ont augmenté de 1% au profit des dossiers de renvoi communautaire. Ces pourcentages ont été calculés à partir des 1659 références reçues.

## RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LE TYPE DE SANCTION

Depuis l'existence de Trajet, les dossiers de travaux bénévoles représentent la part la plus importante des références qui sont confiées à l'organisme. Cette tendance est encore plus marquée cette année où une augmentation de 5% est constatée par rapport à l'année dernière. Il est intéressant de noter que 70% de ces dossiers sont des peines spécifiques provenant de la Chambre de la jeunesse alors que les autres sont des sanctions extrajudiciaires (30%) référées par les Centres Jeunesse. Cela représente un total de 37 805 heures de travaux bénévoles à réaliser dans les organismes de la communauté. Les dossiers de travaux compensatoires affichent également une hausse de 1% cette année. En ce qui concerne l'ensemble des autres sanctions, les taux sont semblables à ceux de l'an dernier, les pourcentages ayant varié à la baisse de 1% ou 2%.



## RÉPARADO : UN PROGRAMME UNIQUE AU QUÉBEC



Créé en 2000, le fonds Réparado est une innovation dont Trajet est particulièrement fier. Ce fonds a été développé pour permettre à des adolescents et à leurs victimes de conclure des ententes de dédommagement financier au terme d'un processus de médiation lorsque l'adolescent n'a pas les ressources financières nécessaires. L'implication des adolescents dans des organismes communautaires leur permet d'amasser un montant maximal de 350\$, ensuite versé à leurs victimes. Rappelons que le fonds est constitué de dons d'entreprises et de fondations. À ce titre, nous tenons à remercier plus particulièrement Les Œuvres LeRoyer et le Fonds humanitaire de la fraternité des policiers et policières de Montréal pour l'appui financier démontré en cours d'année. La somme des dons recueillis cette année s'élève à 2500\$.

L'année 2012-2013 a permis à 7 jeunes et à 7 personnes victimes de convenir d'ententes réalisées sous l'égide de Réparado. Ainsi, 2200\$ provenant du fonds ont été versés aux victimes sous forme de dédommagement ou de remboursement. Les adolescents ont également contribué à offrir réparation à leurs victimes pour un montant de 900\$, portant ainsi le total versé à celles-ci à 3100\$.

### LE RENVOI COMMUNAUTAIRE

Avec l'arrivée de la LSJPA en 2003, de nouvelles mesures extrajudiciaires appliquées par les policiers ont été mises en place. La mesure de renvoi à un programme ou un organisme communautaire s'est donc développée. Elle est utilisée dans le cas de délits mineurs et s'adresse généralement à des adolescents n'ayant aucun antécédent. L'objectif est de sanctionner rapidement et efficacement le comportement délictueux sans avoir recours aux tribunaux. L'adolescent qui y consent est donc référé directement par les policiers à un programme ou à un organisme communautaire susceptible de l'aider à ne pas commettre d'autres infractions. Au cours de l'année, 57 adolescents ont été référés à Trajet dans le cadre de ce programme.



### LES TRAVAUX COMPENSATOIRES

Le Code de procédure pénale permet aux adolescents de conclure des ententes avec le percepteur des amendes en vue d'effectuer des travaux compensatoires pour régler le paiement d'amendes et de contraventions. Cette procédure permet aux adolescents de régulariser leur situation en s'impliquant au sein d'organismes à but non lucratif. Un total de 126 dossiers a été confié à Trajet cette année afin que ces adolescents puissent bénéficier d'une telle entente, soit 3 951 heures.

## LES MESURES DE DÉVELOPPEMENT DES HABILITÉS SOCIALES

Communément appelées les DHS, ces mesures réfèrent à des ateliers de réflexion offerts en individuel ou en groupe. L'objectif consiste à susciter des prises de conscience en sensibilisant l'adolescent à différents sujets liés à l'infraction commise.

Trajet offre quatre mesures de DHS de groupe, soient : la Réflexion sur le phénomène de la violence, la Mesure pour les jeunes ayant commis un délit à caractère sexuel, la Mesure pour les jeunes ayant commis un vol à l'étalage et « Si je m'arrêtais par moi-même », mesure conçue pour les adolescents de 12 et 13 ans. Pour cette dernière, l'implication des parents est exigée à deux rencontres.

Trois mesures de DHS individuelles sont également possibles: la mesure d'intégration sociale, la rédaction d'un texte de réflexion et la mesure de sensibilisation à la toxicomanie. 55 adolescents ont eu à participer aux différentes mesures de groupe alors que 13 ont bénéficié d'une mesure de DHS individuelle.

## MÉDIATION CITOYENNE

Cette année, une nouvelle unité de médiation citoyenne a vu le jour dans le quartier Hochelaga-Maison-neuve. En septembre 2012, nous tenons une soirée d'informations pour recruter de futurs médiateurs bénévoles et rapidement, une formation s'est donnée à un groupe de six citoyens. Le 28 janvier 2013, l'unité de médiation citoyenne d'Hochelaga-Maison-neuve entre officiellement en fonction. Diverses activités promotionnelles sont réalisées pour faire connaître le service. Entre autres, un article dans le journal de quartier est paru et une entrevue avec un journaliste de Radio-Canada, Première Chaîne, a été donnée, offrant ainsi une belle visibilité au projet. Nous tenons à remercier Serge Doucet de Tandem Mercier-Hochelaga-Maison-neuve d'avoir cru en ce projet et de nous avoir secondés dans l'implantation et la promotion du service.

MédiAction Citoyenne, unité de médiation citoyenne dans l'arron-

dissement Rosemont/Petite-Patrie, a poursuivi ses activités. Toutefois, le service demeure peu utilisé. Les activités promotionnelles sont donc au centre de nos préoccupations. Encore cette année, nous avons fait plusieurs présentations, apposé des affiches dans des endroits stratégiques, rencontré les patrouilleurs du poste de quartier et interpellé divers intervenants qui pourront publiciser le service.

À l'automne 2012, une nouvelle collaboration s'établit avec un groupe de 4 citoyens intéressés par la médiation, mais aussi par tout ce qui touche la communication. Nous avons travaillé avec eux à développer divers ateliers sur le conflit, la communication, la médiation et la résolution de problèmes. Le travail est presque finalisé et nous pourrions donner ces ateliers aux citoyens très bientôt. Ces bénévoles, qui ont suivi la formation donnée par Trajet, pourraient éventuellement devenir médiateurs dans un quartier donné

où des pourparlers avec des représentants d'un poste de quartier sont en cours pour implanter une unité de médiation citoyenne.

Tous ces projets mobilisent plusieurs citoyens qui ont tous deux points en commun; leur intérêt pour la médiation et leur désir d'apporter une contribution sociale. Le défi pour la prochaine année est d'arriver à ce que le service de médiation citoyenne offert à la population des quartiers ciblés soit davantage connu et utilisé.



## MÉDIATION SCOLAIRE PAR LES « HORS-PAIRS »

À la suite d'une médiation sociale qui s'est déroulée à l'école secondaire Louis Joseph Papineau avec une intervenante du Carrefour jeunesse emploi Centre Nord, l'idée de soumettre un projet de médiation scolaire par les pairs a fait son chemin jusqu'à recevoir l'approbation de la direction.

Notre projet s'est modulé aux activités déjà existantes dans l'école et les étudiants ont été sélectionnés parmi un groupe de jeunes déjà actifs à titre de patrouilleurs. 16 étudiants ont été retenus.

Dans un premier temps, les jeunes ont été formés à la résolution de conflits pour leur permettre d'intervenir adéquatement lors de leur « patrouille du midi ». Ils agissaient comme pacificateurs en intervenant auprès de jeunes, principalement des élèves de secondaire 1 et 2, lors d'altercations verbales ou physiques mineures. Par la suite, les élèves ont été formés à la médiation, mais le service n'a pu être formellement lancé à temps pour le printemps. Malgré tout, les médiateurs ont eu à faire de multiples interventions au cours de l'année. Une médiation s'est même organisée spontanément avec deux médiateurs et cette intervention a permis de régler un conflit qui aurait pu s'envenimer.

On ne peut parler de ce projet sans souligner le rôle des élèves médiateurs, ils sont au cœur de son succès, ils en sont les piliers. Ces étudiants ont fait preuve de persévérance et d'un rare sens de l'engagement, notamment en participant aux ateliers de formation après les heures de classe. Leur ouverture, leur volonté d'apprendre et leur enthousiasme ont facilité la concrétisation du projet. Ils étaient, de plus, bien volontaires et disponibles à effectuer leurs moments de patrouille.

Plusieurs professionnels de l'école les ayant vus à l'œuvre ont relevé le sérieux, la maturité et la pertinence de ces jeunes médiateurs « hors-pairs ». Leur absence, certains midis, était remarquée.

Ce projet a pu exister grâce à la collaboration de la direction de l'école, Messieurs Gérard Jeune et Alexandre de Courcy, des intervenantes de l'école, Mesdames Valérie Lesage et Marie Luce Dufour et de Kim Deslauriers, intervenante au Carrefour jeunesse emploi Centre Nord.

Nous espérons poursuivre le projet en 2013-2014 et lui donner son plein essor.

## IMPLICATION ET RAYONNEMENT

L'actualisation de pratiques alternatives via la médiation citoyenne et scolaire accentue notre implication dans divers quartiers et nous permet de tisser des liens avec de nouveaux partenaires. Forcément, la promotion des unités de médiation citoyenne et du projet de médiation en milieu scolaire élargit notre visibilité et amène des retombées positives. Ainsi, divers milieux nous ont sollicités pour animer un atelier sur la médiation, sur l'intimidation ou pour présenter la LSJPA.

Nous avons reconduit notre participation à l'événement des portes ouvertes de la Chambre de la jeunesse dans le cadre des rendez-vous avec la justice en y tenant un kiosque. Des centaines d'élèves du primaire ont été rejoints par cette activité.

## TRAJET – ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE

Trajet demeure actif dans différents comités sectoriels, tels que :

- le comité des partenaires des habitations de Rosemont
- le comité de travail avec Tandem Pointes-aux-Trembles - Rivière-des-Prairies et l'Office municipal d'habitation
- le comité de travail sur l'intimidation auprès des personnes âgées vivant en HLM dans Villeray-Petite-Patrie
- le conseil d'administration du Centre de justice de proximité de Montréal
- les tables de concertation jeunesse de Ville Lasalle et de Verdun.

Trajet maintient également son implication dans différents comités montréalais :

- le comité de suivi de l'entente de collaboration entre les OJA et les centres jeunesse
- le comité montréalais-Table de concertation jeunes contrevenants
- le comité de vigie jeunesse du SPVM.

Cette année, Trajet a entrepris une tournée de rencontres auprès de ses partenaires socio-judiciaires afin de présenter les diverses mesures que nous supervisons et de discuter des enjeux qui y sont reliés.

Trajet demeure soucieux de contribuer à la formation de la relève en accueillant des stagiaires. Comme par le passé, nous avons supervisé trois types de stages, soit celui d'un jour pour découvrir la profession, celui d'observation qui nécessite une présence par semaine et celui d'intervention qui se déroule sur quatre jours par semaine. Quand cela est possible, nous ouvrons nos portes à des étudiants étrangers et dans ce contexte, une étudiante de France a passé les trois mois d'été avec nous. Finalement, nous avons soumis un projet à Pro Bono afin de bénéficier des services d'étudiants stagiaires en droit. Deux étudiantes ont travaillé à l'élaboration de documents traitant de notions juridiques qui viennent soutenir notre intervention.

L'adhésion à une nouvelle association provinciale (ASSOJAQ) a, elle aussi, généré ses comités de travail. D'abord, une nomination au sein du conseil d'administration à titre de secrétaire a amené diverses implications sur des comités provinciaux. Nous nous sommes aussi impliqués sur des comités internes de travail de l'ASSOJAQ: le comité des règlements généraux, le comité de l'assurance collective, le comité organisateur du congrès annuel et le comité d'ingénierie de la médiation pénale.

Ce fut une année plus que remplie qui témoigne de l'enthousiasme que l'équipe voue à sa mission.

## PERSPECTIVES

Gens de parole que nous sommes, nous avons réalisé l'ensemble des perspectives annoncées l'année dernière. Une nouvelle unité de médiation citoyenne a vu le jour, un projet de médiation a été implanté dans une polyvalente, nous avons contribué au développement de l'ASSOJAQ. Seul le projet de la médiation ordonnée demeure sur la table à dessin. Cette prochaine année se caractérisera par la consolidation de ces grandes réalisations.

Trouver un juste équilibre entre le développement externe et les activités internes sera notre devise. Ainsi, chacune des trois sphères de travail qui composent notre équipe orientera ses actions vers une même cible de stabilisation au niveau des ressources humaines, de la charge de travail des intervenants, des projets liés à notre mission et de l'harmonisation de nos pratiques d'intervention auprès des adolescents, de leurs parents, des victimes et des organismes d'accueil.

### L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

#### L'ÉQUIPE D'INTERVENANTS LSJPA

Pierre Bélanger	Stella Jetté*
Martine Bordeleau	Joanne Lauzon
Christian Favreau	Danielle Paquet
Hélène Fruchard*	Donald Sanon
Mylène Guilbault-Labonté	
Véronique Hébert	Laeticia Pabijan
Christiane Houle	Doudja Kebbouche
Véronique Houle*	Camille Robert (stagiaires)

#### L'ÉQUIPE DE MÉDIATEURS

Benoît Gauthier	Julie Pouliot	Lise Tremblay
	Christiane Houle	

#### L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Caroline Do	
Mathieu Bulot*	Marie-Eve Tanguay
Myriam Gilles	Géraldine Tiffet*

#### LE COMITÉ DE COORDINATION

Véronique Poulin	Diane Turcotte
------------------	----------------

*\*Contractuels*

### ARRONDISSEMENTS ET VILLES DÉSSERVIES

- Ahuntsic/Cartierville
- Anjou
- Côte-des-Neiges
- LaSalle
- Mercier/Hochelaga-Maisonneuve
- Montréal-Nord
- Mont-Royal
- Outremont
- Plateau Mont-Royal
- Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/  
Montréal-Est
- Rosemont/Petite-Patrie
- Saint-Laurent
- Saint-Léonard
- Sud-Ouest
- Verdun
- Ville-Marie
- Villeray/Saint-Michel/Parc Extension
- Westmount

### HISTORIQUE

1980 : Mise sur pied du projet expérimental « Programme de travaux communautaires » (PTC) par le Bureau de consultation jeunesse.

1983 : L'organisme « Travaux communautaires jeunesse Montréal » (TCJM) est légalement constitué.

1984 : Accréditation de TCJM par le Ministère des Affaires sociales.

1991 : Signature de l'entente avec le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain conférant à TCJM l'application du programme de mesures de rechange reconnu dans la Loi sur les jeunes contrevenants.

Changement du nom de la corporation pour « Trajet jeunesse ».

2000 : Lancement du programme « Réparado », créant un fonds disponible pour dédommager une victime à l'issue d'une médiation. Une première au Québec et une première association avec l'entreprise privée.

2001 : Signature d'une entente cadre avec Les Centres jeunesse de Montréal et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw visant à revoir le partage des responsabilités propres à chacun des organismes.

2006 : Désignation de Trajet jeunesse à titre de programme approuvé de travail bénévole au profit de la collectivité par Le Centre jeunesse de Montréal - Institut Universitaire et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw en application de la LSJPA.

2009 : Changement du nom de la corporation pour « Trajet ».

2010 : Signature d'une entente de collaboration avec Le Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.